

## **Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 18 octobre 2018**

**Présents** : mesdames Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, Josiane PASCAL, messieurs Louis BESSON, Mickaël BLACHON.

**Absents** : Daniel OPRANDI (pouvoir donné à Louis BESSON), Jacques BROUSSOU (pouvoir donné à Mickaël BLACHON).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures 02.

Pour commencer, madame le Maire indique que, depuis les dernière élections partielles, le conseil municipal comprend deux nouveaux membres : madame Josiane PASCAL, ici présente, et monsieur Jacques BROUSSOU, absent excusé et représenté. Elle demande ensuite s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Indemnité de conseil à allouer au comptable du trésor**

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 14 décembre 2017, le conseil municipal a voté pour le comptable une indemnité égale à 70 % du maximum. Pour cette année, en tenant compte de la réalité des activités de conseil allant au-delà de ce qui est obligatoire, Louis BESSON se joint à elle pour proposer une indemnité de 191,44 €, soit la moitié du maximum possible de 382,87€. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **2/ Indemnité de gardiennage de l'église**

Madame le Maire rappelle que l'indemnité maximale pouvant être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a été fixé en 2017 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et qu'il n'y a pas de changement pour 2018. Considérant que le gardiennage est très bien effectué, l'église étant ouverte quasiment tous les jours, Louis BESSON se joint à elle pour proposer que soit attribuée l'indemnité maximale de 479,86 €, ce qui est aussitôt approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **3/ Renouvellement de l'adhésion au service de système d'information géographique WEB : GéoLoire42**

Madame le Maire rappelle que la commune a passé convention avec le syndicat intercommunal des énergies de la Loire (SIEL) pour l'utilisation d'une plateforme cartographique à destination de ses adhérents. L'offre de base, qui est celle qui a été choisie par la commune, comprend l'accès individualisé et sécurisé au portail [www.geoloire42.fr](http://www.geoloire42.fr), l'accès à l'application cadastre/PLU, la mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL, l'intégration et la consultation du plan local d'urbanisme (PLU) s'il est numérisé, la consultation des réseaux électriques et gaz, l'accès aux données du référentiel à grande échelle de l'IGN, l'accès à l'orthographe départementale issue du partenariat CRAIG/SIEL/Partenaires.

L'offre de base lui paraissant suffisante ainsi qu'à Louis BESSON, elle propose d'adhérer à nouveau à cette offre de base pour six ans avec prolongation annuelle par tacite reconduction au prix actuel de 220 €/an. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **4/ Acquisition des parcelles 309, 1850, 2063, 2065 et 2066**

Madame le Maire explique que ces parcelles concernent le projet du centre technique municipal, route des Palais. Il y a eu accord avec les actuels propriétaires pour un prix de 15 000 €, frais de notaire en sus. Cet ensemble de parcelles comprenant le chemin d'accès à diverses propriétés, il va de soi que la commune s'engagera à entretenir la partie du chemin lui appartenant et à la déneiger.

Le conseil municipal se prononce alors à l'unanimité pour l'acquisition des parcelles 309, 1850, 2063, 2065 et 2066 au prix de 15 000 € et autorise madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires, y compris l'engagement indiqué ci-dessus.

#### **5/ Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Madame le Maire indique que, suite aux démissions, la commission d'appel d'offres ne comprend plus assez de membres et qu'il convient de procéder à une nouvelle élection pour trois membres titulaires et trois membres suppléants en plus du maire. Une seule liste est présentée constituée de Louis BESSON, Daniel OPRANDI et Martine VIALLET comme titulaires, Mickaël BLACHON, Jacques BROUSSOU et Josiane PASCAL comme suppléants.

Une seule liste étant en présence, il n'y a pas lieu de procéder à un vote et madame le Maire donne lecture de la liste des membres de la CAO.

#### **6/ Composition des commissions municipales facultatives (nombre de membres et désignation de ceux-ci)**

Constatant que le nombre de membres du conseil municipal n'est plus que de 8 au lieu de 11, madame le Maire propose de diminuer le nombre de membres de commissions municipales facultatives et de fusionner la commission « éducation » et la commission « lien social » en une commission « éducation et lien social » de quatre membres en plus du maire. Pour la commission « finances » et la commission « information », elle propose trois membres en plus du maire. À l'inverse, elle propose de porter le nombre des membres de la commission « urbanisme et aménagement du village » à sept en plus du maire, si bien que, sous réserve de l'accord du conseil municipal, elle sera constituée de l'ensemble des membres du conseil.

Mis globalement aux voix, l'ensemble de ces propositions est approuvé à l'unanimité.

Pour la commission « éducation et lien social » qui comprend déjà le maire, Mickaël BLACHON, Michèle PEYRON et Martine VIALLET, on enregistre la candidature de Josiane PASCAL. Pour la commission « finances » qui comprend déjà le maire, Louis BESSON et Mickaël BLACHON, on enregistre la candidature de Jacques BROUSSOU. Pour la commission « information » qui comprend déjà le maire, Louis BESSON et Michèle PEYRON, on enregistre la candidature de Jacques BROUSSOU.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par madame le Maire.

## **7/ Désignation des représentants de la commune dans les différentes instances où celle-ci est représentée**

Madame le Maire recueille ensuite les candidatures pour compléter les représentations dans les organismes extérieurs.

- Pour l'association communale de Tarentaise : Évelyne ESTELLÉ
- Pour le syndicat d'initiatives : Michèle PEYRON comme suppléant, Mickaël BLACHON restant titulaire).
- Pour le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM) : Josiane PASCAL comme titulaire, Évelyne ESTELLÉ restant titulaire, Mickaël BLACHON et Louis BESSON suppléants.
- Pour le parc régional du Pilat : Michèle PEYRON comme titulaire, Martine VIALLET comme suppléant.
- Pour le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) : Louis BESSON comme titulaire, Évelyne ESTELLÉ comme suppléant.
- Pour le centre communal d'action sociale : Josiane PASCAL venant en plus de Mickaël BLACHON, Michèle PEYRON et Martine VIALLET déjà membres.
- Pour le SSIAD de l'ADMR : Michèle PEYRON comme titulaire, Josiane PASCAL comme suppléant.
- Pour l'association Les Bonheurs d'Exbrayat : Josiane PASCAL et Martine VIALLET venant en plus d'Évelyne ESTELLÉ, Mickaël BLACHON, Michèle PEYRON et Louis BESSON déjà membres.
- Pour la commission « équipements touristiques communautaires » de la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) : Michèle PEYRON.
- Pour la commission « culture et social » de la CCMP : Michèle PEYRON.
- Pour la commission locale des charges transférées (CLECT) de la CCMP : Louis BESSON comme titulaire, Jacques BROUSSOU comme suppléant.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par madame le Maire.

## **8/ Convention de formation professionnelle**

Madame le Maire présente une convention « Bureautique Word + Excel » destinée à la secrétaire de mairie. Elle est prévue les 11 octobre et 13 décembre pour un montant de 500 € hors taxes par jour à quoi s'ajoutent 57 € hors taxes de frais de déplacement, soit un total de 1 057 € hors taxes.

À l'unanimité moins trois abstentions, le conseil municipal approuve alors cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

## **9/ Demande des consorts Peyron concernant la contrepartie à prévoir pour la servitude créée pour l'alimentation du château d'eau dans une partie de la parcelle A 2011**

Les consorts Peyron, propriétaires notamment de la parcelle A 2011, ont souhaité que, à l'occasion de la mise en place d'une servitude pour le passage de canalisations destinées à relier au château d'eau la source de la Grand' Combe, le chemin d'accès aux terrains constructibles du secteur soit au minimum empierré et compacté par la commune de façon à le rendre aisément carrossable.

Madame le Maire propose au conseil municipal que, en contrepartie de la servitude créée en sous-sol par la pose des canalisations en question et une fois posés les diverses canalisations et fourreaux privatifs, la partie de la parcelle A 2011 située entre les parcelles A 1310 et A 2010 soit correctement empierrée de

façon à faciliter la circulation sur ce passage, l'entretien en étant par la suite à la charge du propriétaire, étant bien évidemment entendu que la commune, en cas d'intervention sur les canalisations souterraines faisant l'objet de la servitude, assurerait la remise en état des lieux concernés.

À l'unanimité moins une abstention cette proposition est acceptée et madame le Maire est autorisée à signer les actes officiels correspondants.

### **10/ Positionnement de la commune concernant la demande de délaissement déposée par le propriétaire de la parcelle concernée par l'emplacement réservé R5.**

Madame le Maire explique que le propriétaire de la parcelle A 313 a demandé à la commune si elle comptait acquérir le terrain correspondant à l'emplacement réservé R5 prévu dans le PLU pour l'élargissement de la voirie et le captage des eaux de ruissellement. Le propriétaire a expliqué oralement qu'il pourrait accepter que cette acquisition se fasse à bon marché si la commune acceptait que les futurs propriétaires des trois futurs lots prévus dans la partie constructible de la parcelle puissent faire passer leurs évacuations d'eaux usées en sous-sol à l'intérieur de l'emplacement R5.

Madame le Maire et Louis BESSON proposent donc d'acquérir cet emplacement réservé pour l'euro symbolique moyennant accord de la commune pour un passage des canalisations d'assainissement collectif des futures maisons dans cet emplacement, leur création et leur entretien futur étant assuré par la commune pour la partie située en dehors des terrains privés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **11/ Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire**

Madame le Maire rappelle que les agents de notre collectivité, en cas d'arrêt prolongé de travail, voient leur salaire complété en période de demi-traitement grâce au contrat de prévoyance maintien de salaire souscrit auprès de la mutuelle nationale territoriale (MNT).

En raison de l'augmentation des absences pour raison de santé et de l'augmentation de leur durée, la MNT nous propose un avenant passant la cotisation globale de 2,48 % en 2018 à 2,75 % du traitement brut (au 1<sup>er</sup> janvier 2019) étant entendu que cette cotisation est payée par le salarié pour les  $\frac{3}{4}$  et par la commune pour le restant. Madame le Maire propose que le conseil municipal se prononce favorablement sur ce nouveau taux de cotisation, ce qui est fait aussitôt à l'unanimité.

### **Informations diverses**

*Oubli dans la première version*

Madame le Maire signale qu'elle a pris la décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune concernant la vente de la parcelle A 1027.

Le chantier de l'aménagement du cimetière avance bien. Une réunion de chantier a lieu tous les lundis matins et les murs extérieurs vont être traités la semaine qui vient. Les plantations seront réalisés en partie cet automne et en partie au printemps prochain.

En ce qui concerne le centre technique municipal et la mairie, une consultation d'architectes est en cours et le choix entre les candidats doit être fait en conseil municipal le 8 novembre prochain. Concernant les subventions, le maire et Louis BESSON ont rencontré le secrétaire général de la préfecture en vue d'obtenir le plus de subventions possibles.

À l'école, madame Laurène LOMBARD remplace actuellement madame Véronique LABROSSE qui est en arrêt de maladie mais qui devrait être revenue au retour des vacances de Toussaint. Les enfants ont

mangé la soupe faite avec les légumes cultivés à l'école. Le prochain conseil d'école aura lieu le 19 octobre prochain. Une réunion rassemblant le personnel municipal et les élus va avoir lieu prochainement. Depuis peu, participent également à ce type de réunion les professeurs de l'école, cela à leur grande satisfaction.

La réunion des associations s'est déroulée la veille. Toutes étaient représentées et ce genre de réunion apparaît très profitable. Il apparaît difficile à chacune des associations, le COT mis à part, d'attirer de nouveaux membres ou tout simplement du public, d'où l'idée de s'inviter entre associations. Une autre idée : mettre en place un panneau d'affichage dédié. Les bénévoles de la bibliothèque se plaignent d'un certain manque de lecteurs, les enfants venant moins qu'avant avec leurs parents. Elles apprécient en revanche la mise en réseau et la façon dont se passe la coordination entre les différentes bibliothèques concernées. Les 15 et 16 décembre prochains aura lieu une exposition sur la guerre de 14-18.

La manifestation « un dimanche à la chasse » aura lieu le 21 octobre prochain.

La vente de brioches réalisée par l'association des parents d'élèves (APE) a bien fonctionné mais n'a pas permis d'obtenir les bénéfices espérés.

Pour conclure, madame le Maire parle de l'installation de poteaux en métal en remplacement de poteaux en bois à l'occasion du déploiement de la fibre optique. Plusieurs communes n'en veulent pas et, en ce qui concerne Tarentaise, la demande a été faite de ne pas en implanter. On se plaint par ailleurs à la CCMP que ces travaux de déploiement sont moyennement bien faits, si bien qu'une réunion entre la CCMP, le SIEL et les entreprises concernées va avoir lieu. Madame le Maire rappelle que les branchements à la fibre seront gratuits et que toutes les informations utiles seront données lors d'une réunion publique.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 22h05.

Affiché le 1<sup>er</sup> novembre 2018

Le Maire

Évelyne Estellé